

VILLE DE
SAINT MÉDARD
EN JALLES



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles

COMPOSITION DE LA COMMISSION PARITAIRE DES MARCHÉS DE PLEIN AIR. MODIFICATION. DÉCISION

Séance du 6 avril 2022

L'an deux mille vingt deux, le six avril à 18:30.

Le conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances **sous la présidence de Monsieur Stéphane Delpeyrat, maire.**

Présents :

M Delpeyrat, M Trichard, Mme Bru, M Cristofoli, Mme Marenzoni, Mme Guérin, M Apoux, Mme Canouet, M Royer, Mme Pouban, M Joussaume, Mme Fize, Mme Feytout-Perez, Mme Rigaud, M Tartary, M Claverie, Mme Durand, M Roscop, Mme Berbis, M Mallein, Mme Pomi, M Morisset, M Croizet, Mme Martin, M Grémy, Mme Ersin, M Deau, Mme Bernier, M Mangon, Mme Courrèges, M Augé, Mme Picard, M Acquaviva, M Hélaudais

Absent(s) ayant donné(s) leur pouvoir :

M Cases à M Roscop
Mme Laplace à M Roscop
Mme Vaccaro à Mme Picard
M Bessière à Mme Courrèges
Mme Guillot à M Hélaudais

Secrétaire de séance : Mme Juliette Feytout-Perez.

La séance est ouverte,

Délibération du : 6 avril 2022
Rendue exécutoire le : 8 avril 2022
Publiée le : 8 avril 2022

Signé : Le maire Stéphane Delpeyrat

Délibération du conseil municipal

Séance du 6 avril 2022

COMPOSITION DE LA COMMISSION PARITAIRE DES MARCHÉS DE PLEIN AIR. MODIFICATION. DÉCISION

M Stéphane Delpeyrat, Maire, présente le rapport suivant.

Vu la délibération DG20_057 du Conseil Municipal en date du 18 juillet 2020 portant composition de la commission paritaire des marchés de plein air.

Considérant la démission de Monsieur Frédéric Capouillez, Adjoint au Maire, il convient de procéder à son remplacement en qualité de membre de la commission des marchés de plein air.

Dans ces conditions, et sur proposition de Monsieur le Maire,

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,**

Adopte la nouvelle composition des membres permanents de la commission paritaire des marchés de plein air comme suit :

- Trois représentants élus du Conseil Municipal :

- Monsieur Stephen Apoux, Adjoint à l'Économie, emploi et économie sociale et solidaire
- **Monsieur Pascal Tartary, Adjoint aux quartiers Centre, à la Convention citoyenne et au pacte pour la transition**
- Madame Caroline Berbis, Conseillère déléguée au commerce de proximité, commission de sécurité et quartiers de Gajac et Berlincan

- Trois représentants des commerçants non sédentaires issus des différents syndicats ou désignés par leurs pairs parmi les commerçants fréquentant le marché.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à **29 POUR, 0 CONTRE et 10 ABSTENTION(S)**.

Fait et délibéré à Saint-Médard-en-Jalles

le 6 avril 2022

pour expédition conforme

Le maire,



Stéphane Delpeyrat



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : VILLE SAINT MEDARD EN JALLES (33)

Utilisateur : Desrosier Céline

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	DG22_039
Date de la décision :	2022-04-06 00:00:00+02
Objet :	COMPOSITION DE LA COMMISSION PARITAIRE DES MARCHÉS DE PLEIN AIR. MODIFICATION. DÉCISION
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	5.3.4 - autres
Identifiant unique :	033-213304496-20220406-DG22_039-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
033-213304496-20220406-DG22_039-DE-1-1_0.xml	text/xml	950
Nom original :		
DG22_039.pdf	application/pdf	269969
Nom métier :		
99_DE-033-213304496-20220406-DG22_039-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	269969

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	8 avril 2022 à 14h18min17s	Dépôt initial
En attente de transmission	8 avril 2022 à 14h18min18s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	8 avril 2022 à 14h18min21s	Transmis au MI
Acquittement reçu	8 avril 2022 à 14h18min32s	Reçu par le MI le 2022-04-08